



***Priorité dans les conditions de paiement***

Ici, nous voudrions mentionner brièvement les priorités des conditions de paiement.

Dans la gestion des commandes si un ordre est saisi, on dépose dans la tête d'ordre des conditions de paiement. Il est possible de saisir de la condition de paiement à différentes places. Le programme cherche dans la séquence suivante:

*Priorité*      *place*

**1**      ***Département***

Dans la gestion des paramètres sous la maison dans le département si un code de paiement est saisi, pour les ordres avec le département correspondant, le code de paiement du département est valable.

2. Paramètre → 3. Maison → T = Département

Priorité      *place*

## **2      *Département de client***

Si un client est assigné par un département spécial et si un code de condition de paiement est déposé dans ce département, pour les ordres de ce client dans le département correspondant, le code de condition de paiement déposé est en vigueur.

1. Fichiers de base → 20. Gestion partenaires → C = Client/Débiteur → H = Département
--

## **3      *Chantier de client***

Si un client est assigné par un chantier et si un code de condition de paiement est saisi dans ce chantier, pour les ordres de ce client avec le chantier correspondant, le code de condition de paiement déposé est en vigueur.

1. Fichiers de base → 20. Gestion partenaires → C = Client/Débiteur → G = Chantier
---

## **4      *Fichier client***

En la saisie d'un client, l'entrée d'une condition de paiement est obligatoire. Si on ne trouve dans aucun cas mentionnés ci-dessus la condition de paiement, la condition de paiement de la base de clients est utilisée.

WEMAG Consulting - Kehrsatz le 6 Mars 2007/JGV/CHW